

## Heures d'ouvertures du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)

### **COLLECTE D'EMCOMBRANTS / MARDI 3 JUIN**

Prenez avis que la collecte des encombrants se fera le **MARDI 3 Juin**.

De plus, nous vous demandons de bien vouloir les sortir le soir avant la collecte.

Séparez le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

(Noter qu'il n'y aura pas de collecte d'ordures ménagères cette journée-là).

C'est quoi un gros rebut? Un gros rebut, comme son nom l'indique, est un résidu domestique trop volumineux pour être placé dans votre bac de vidanges. Quels sont les gros rebuts qui seront ramassés?

En particulier, les gros rebuts d'origine domestique suivants seront ramassés: meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, éviers, baignoires, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas. Où iront les gros rebuts ramassés? Les gros rebuts qui seront ramassés sont destinés à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre de Notre-Dame-des-Neiges ne seront pas ramassés lors de cette collecte de gros rebuts. Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés ni ramassés? Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte), les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles, les pneus et pièces d'automobile, les résidus commerciaux, industriels ou agricoles et les matières contaminées ou dangereuses ne seront pas ramassés.

Le saviez-vous? Votre Écocentre, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposiez une quantité limitée de certains types de débris de construction et de démolition : vérifiez les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366. Votre Écocentre accepte également les résidus verts, électroménagers métalliques (ex. réfrigérateurs) et les équipements électroniques\*. Celui-ci est ouvert, du mercredi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 16h. \*(Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, système de son, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires). Vous pouvez aller porter ce qui ne se recycle pas directement au site d'enfouissement de Cacouna, et ce, une fois par semaine gratuitement sur une remorque domestique (trailer 4' x 8' ) d'un volume maximum de 3 mètres cubes. Les heures d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 7 :30 à 16 :00 et les samedi 3-10-17 et 24 mai de 8 :00 à 11 :30 . Info : 418 867-3536.



### **RAPPEL- OUVERTURE DES VALVES DE SERVICES DU RÉSEAU AQUEDEC**

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges rappelle à la population que suite à l'adoption du règlement # 366 article 3-B, sur l'imposition d'un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc. Il est par le présent règlement exigé à chaque fois qu'un propriétaire d'immeuble en fait la demande un tarif d'un montant de 35\$. A noter qu'aucune charge ne s'applique lors de l'ouverture (les 1<sup>er</sup>, le 2, le 5, 6 et le 7 mai) des valves de service du réseau d'aqueduc pour les habitations saisonnières.

La demande doit être effectuée à la municipalité **une semaine à l'avance** avant la réalisation du service. En dehors des dates énumérées ci-avant le service s'effectue en semaine, soit du lundi au vendredi. Le présent article ne s'applique pas pour les urgences telles que les bris au tuyau d'entrée d'eau et à la vanne d'arrêt intérieur.

Il est interdit à tous propriétaires d'effectuer eux-mêmes l'ouverture et la fermeture des valves de service sans obtenir l'autorisation de la municipalité, sauf en cas de force majeure (bris).

## **BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE**

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, 2<sup>e</sup> Rang Centre, Notre-Dame-des-Neiges (Qc) G0L 4K0

Tél. : (418) 851-3009

Année 12, Numéro 4

MAI 2014

### **BINGO – AU PROFIT DU TERRAIN DE JEUX DE RIVIERE-PISTOLES**

Le comité des parents du terrain de Jeux de Rivière-Trois-Pistoles vous invite au Bingo qui aura lieu mercredi le 21 mai prochain à 19 h30 à la salle des Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles.

Les cartes seront en ventes au coût de 9 \$ auprès des parents du comité et au bureau municipal. Vous pouvez également contacter Valérie Albert au 418-851-4999. Les profits amassés serviront à financer les activités du **Terrain de jeux de Notre-Dame-des-Neiges**. Encouragez votre milieu et venez en grand nombre !



### **IINSCRIPTION TERRAIN DE JEUX DE RIVIERE-PISTOLES**

La période d'inscription est officiellement lancée pour le terrain de jeux de la municipalité ! Vous pourrez inscrire vos enfants entre le lundi 5 mai et le vendredi 16 mai. Procurez-vous le formulaire à la municipalité ou encore mieux, sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)



### **INVITATION À NOTER À VOS AGENDAS**

Le Centre d'action bénévole des Basques a le plaisir de vous inviter à une conférence (gratuite) donnée par Me Ariane Michaud, notaire pour le groupe Côté Ouellet Thivierge. Me Michaud est diplômée de l'Université Laval, elle détient un baccalauréat en droit et un diplôme d'études supérieures en droit notarial.

Voici quelques sujets qui seront abordés : formes de testaments (avantages et inconvénients), rôle du liquidateur, du tuteur et du fiduciaire, différentes formes de mandats d'inaptitude, etc..

Nous vous attendons le **MARDI 6 MAI 2014 À 13H30 AU CENTRE CULTUREL DE TROIS-PISTOLES**, l'Équipe du Centre d'action bénévole des Basques 418-851-4068 [cabbasq@bellnet.ca](mailto:cabbasq@bellnet.ca)

### **2<sup>e</sup> VERSEMENT DE TAXES / 12 MAI 2014**

Il vous est possible de faire vos paiements de taxes municipales via Internet par Accès –D, par chèque ou en venant nous rencontrer au bureau municipal.

### **PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL**

Le lundi 12 mai et le lundi 9 juin à 19h30 au 17, rue de l'Eglise- Riv.-Trois-Pistoles. Salle municipale. Bienvenue à tous !

#### ENTENTE INTERMUNICIPALE CHRONIQUE 4 DE 4

**Rappel de l'utilité :** Des ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer pour mettre en commun des biens et des services. Pour cette dernière chronique, nous aborderons l'entente relative à l'opération d'une bibliothèque intermunicipale.

**Signature du protocole :** Ainsi, le 3 mai 2004, la MUNICIPALITÉ de Notre-Dame-des-Neiges et la VILLE de Trois-Pistoles signaient un protocole d'entente relativement à l'organisation, l'opération et à l'administration d'une bibliothèque intermunicipale qui dessert la population des deux (2) municipalités. Cette entente a une durée de 10 ans et se renouvelle automatiquement par période successives de 5 ans. **Responsabilité :** La bibliothèque est sous la responsabilité de la VILLE. **Mode de fonctionnement :** La VILLE est responsable de l'achat des immeubles ainsi que de l'achat des terrains, équipements et accessoires nécessaires à l'organisation et à l'opération de la bibliothèque intermunicipale. Elle voit aussi à l'opération et à son administration. **Des dépenses en immobilisations :** Les dépenses en immobilisations telles qu'achat et construction d'immeubles, achat de terrains, d'équipements et d'accessoires que la VILLE doit payer, déduction faite des subventions gouvernementales reçues, s'il y a lieu, sont défrayées en entier par la VILLE. **Dépenses d'opération et d'administration :** Les coûts d'opération de la bibliothèque intermunicipale, pour la durée de la présente entente, comprenant non limitativement les salaires, le chauffage, l'électricité, les assurances, la quote-part au CRSBP du Bas-St-Laurent pour les deux municipalités, les frais d'entretien ainsi que les dépenses d'administration sont défrayés en entier par la VILLE. **Contribution financière de la municipalité :** En 2014, la MUNICIPALITÉ versera au montant de 14 431 \$. Pour les années subséquentes, ladite contribution financière sera indexée de deux pour cent (2%) par année. **Partage de l'actif et du passif :** Advenant la fin de l'entente, le partage de l'actif et du passif découlant de l'application de l'entente se fait de la façon suivante : la VILLE garde la propriété des biens composant l'actif et elle est seule responsable du paiement du passif se rapportant aux biens composant l'actif.



### 20e Tournoi de Golf

Présidence d'Honneur \*La Famille Pettigrew\*  
Mercredi 18 juin 2014, Club de golf des Appalaches  
Super-bénéfice au Parc du Mont-St-Mathieu

Forte de ses 20 ans de présence dans notre milieu, la Fromagerie s'associe à la Fondation du RSSSB pour souligner le 20e anniversaire de son Tournoi de golf annuel. Devenez commanditaire, donateur, bénévole & participant! Venez partager un repas avec nous! Amenez vos amis! Encourageons la tradition!

**120\$ Incluant :** Club de Golf des Appalaches: droit de jeu de 9 trous, départ à 8h, 11h et 14h  
Parc du Mont-St-Mathieu: bar/terrasse/grignotines 14h, Cocktail 17h, Souper-bénéfice 18h

#### Trou d'un coup!

25 000\$ à gagner pouvant être appliqué sur une voiture chez l'un de nos concessionnaires  
Garage Windsor Trois-Pistoles & Bérubé Chevrolet - Cadillac - Buick - GMC \* Possibilité de 2 gagnants \*

**45\$ Incluant :** Parc du Mont -St-Mathieu: Cocktail 17h & Souper-bénéfice 18h

**Transport gratuit avec Autobus Denis** Départ à 16h45 de l'église de Trois-Pistoles / sans réservation

**Pour toute information, veuillez contacter Vivianne Messier à la Fondation**

550, rue Notre-Dame Est  
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0  
418-851-3700 (107)  
vivianne.messier.csssbasques@sss.gouv.qc.ca

## Campagne de distribution d'arbres – printemps 2014

Veillez prendre note qu'au cours du mois de mai, le Mois de l'Arbre, nous procéderons à la distribution d'une variété d'arbres selon ce que le producteur/expéditeur aura décidé de nous faire acheminer. En d'autres mots, nous avons fait une demande selon les variétés et quantités qui nous intéressent, mais nous ne décidons pas des variétés et quantités qui nous seront expédiées. La distribution aura lieu les jeudi et vendredi 15 et 16 mai 2014, entre 8h30 et 12h00 au garage municipal. Aucune réservation d'arbres ne peut être faite par téléphone avant les dates de distribution ni pendant la distribution. La règle de distribution se fera de la façon suivante: **Premier arrivé, Premier servi** et les quantités auxquelles chacun aura droit dépendront des quantités qui nous seront livrées.



## Programme d'aide à la mise en valeur des commerces et services

### Objectifs du programme :

Le présent programme est en vigueur pour 5 ans à partir d'avril 2010. Soutenu par l'expertise de la Fondation Rues principales, le programme vise entre autres les objectifs suivants :

- Soutenir les commerçants qui voudront améliorer l'accueil et le cachet extérieur de leur bâtiment ;
- Stimuler la revitalisation des rues principales par des interventions physiques de qualité ;
- Stimuler l'activité économique de l'industrie locale de la construction ;
- Stimuler la fierté et l'achat local.

### 3 Sources de financement

Les commerçants ou propriétaires d'un bâtiment à vocation commerciale admissible, pourraient obtenir une aide financière équivalente à un maximum de 26 600 \$, dont un maximum de 11 600 \$ sous forme d'aide financière non-remboursable et de 15 000 \$ sous forme de prêt avantageux.

- **Les esquisses Desjardins :** Contribution non-remboursable de 600 \$ pour la réalisation d'une esquisse de la Fondation Rues principales.
- **SADC des Basques :** Entre 5 000 \$ et 15 000 \$ sous forme de prêt avantageux
- **SADC des Basques :** Contribution non-remboursable équivalente à 50 % des frais de consultant externe jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par commerce
- Municipalité Notre-Dame-des-Neiges : Subvention équivalente à 30 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$ par bâtiment admissible

<sup>1</sup> Le coût réel des travaux admissibles est fixé par le comité de gestion du programme, en regard de la plus basse des soumissions conformes déposées par le commerçant. Le coût de projet est avant taxes. Le commerçant peut faire affaire avec l'entrepreneur de son choix, pourvu que celui-ci fasse partie des soumissionnaires.

Communiquez avec Philippe Veilleux au 418-851-3172, email : [pveilleux@ciril.qc.ca](mailto:pveilleux@ciril.qc.ca)

Détails du programme au : [www.reseau-sadc.qc.ca/sadcbasques/](http://www.reseau-sadc.qc.ca/sadcbasques/)

## Demande de permis ou de certificat

Le responsable de l'émission des permis sera disponible les lundis 12 mai, 19 mai, 26 mai et 2 juin de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h00. Tous les travaux visés par les règlements d'urbanisme doivent faire l'objet de permis et de certificat car les travaux ne peuvent être débutés avant leur émission. Nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en composant le 418-851-3009 poste 4. Merci de votre compréhension !